

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2021CC\_04\_056

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de membres L'an deux mille vingt et un, le treize avril, à 18h30, le Conseil de  
En exercice : Communauté s'est réuni à XANTON-CHASSENON en session ordinaire sous la  
- Titulaires : 38 Présidence de Michel BOSSARD, Président.

Présents : Date de convocation : 7 avril 2021  
- Titulaires : 36  
- Suppléants : 5

Votants : 36

**PRESENTS :**

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon
- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet
- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault
- M. BOUTEILLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- M. QUILLET Pascal, Délégué de la commune de Maillezais
- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre
- M. GUITHON Jacky, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Sant-Sigismond
- M. CHEVALIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix
- Mme DUPONT-MALOINE Marie-Aurore, Déléguée de la commune de Vix
- M. BETAU Pascal, Délégué de la commune de Vix

- Mme DELAUNAY Jocelyne, Déléguée de la commune de Vix
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

**ABSENTS EXCUSES :**

- Mme FONTAINE Camille, Déléguée de la commune de Benet
- M. THIBAUT Denis, Délégué de la commune de Maillé

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

**OBJET : APPROBATION DU PROJET DE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DAVID.

Eléments de contexte

La loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015 identifie les intercommunalités comme coordinatrices de la transition énergétique, afin de respecter l'objectif de limiter à moins de 2°C le réchauffement maximal de notre planète, fixé lors de la COP21.

Cette loi précise que les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants ont l'obligation de réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), établi pour une durée de 6 ans. Même si la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise n'entre pas dans le champ d'application de cette réglementation, elle a fait le choix de s'engager dans la réalisation d'un PCAET, par délibération du 11 mars 2019. Puis, la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise a approuvé un avant-projet de PCAET par délibération du 9 mars 2020.

Le PCAET est un projet territorial stratégique et opérationnel, qui a pour finalité la lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air, ainsi que l'adaptation du territoire au changement climatique. L'objectif global est de mobiliser les acteurs du territoire (citoyens, associations, entreprises, collectivités, partenaires institutionnels, ...) autour des problématiques du climat, de l'air et de l'énergie, afin de les rendre pilotes et/ou partenaires d'actions permettant de répondre aux finalités du PCAET.

Le contenu du PCAET

Différents documents ont été réalisés, afin de structurer le PCAET de Vendée Sèvre Autise :

- **Un diagnostic territorial** avec :
  - o Un état des lieux du bilan carbone, avec les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et la séquestration carbone, ainsi que des possibilités d'amélioration ;
  - o Un état des lieux du bilan énergétique, avec les consommations énergétiques et la production d'énergie renouvelable, ainsi que les potentiels d'amélioration, puis un état des lieux des réseaux énergétiques ;
  - o Un état des lieux de la pollution atmosphérique ;
  - o Ainsi qu'une analyse de la vulnérabilité du territoire au changement climatique.
- **Une stratégie territoriale**, basée sur 5 axes structurants et un axe transversal, constituée de 23 orientations stratégiques en lien avec les enjeux identifiés lors de la concertation et à travers le diagnostic et qui s'appuie sur des objectifs ambitieux ;
- **Un plan d'actions** pour les 6 prochaines années, comportant 53 fiches actions détaillées ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation de ce plan d'actions ;
- **Une Evaluation Environnementale Stratégique**, qui identifie les incidences potentiellement positives et négatives liées au PCAET.

La démarche concertée avec les acteurs du territoire

Afin de coconstruire le projet de PCAET en lien avec les acteurs du territoire, une démarche de concertation a été réalisée :

- En phase de diagnostic :
  - o Un questionnaire a été diffusé aux citoyens du territoire ;
  - o Des rencontres avec les mairies et les différents partenaires ont été effectuées ;

- En phase de stratégie et objectifs :
  - o Une soirée d'ateliers participatifs a été organisée ;
  - o Un atelier « Destination TEPOS » a été proposé aux élus ;
- En phase de construction du plan d'actions :
  - o Deux soirées d'ateliers participatifs ont été organisées, ouverts à tous les acteurs du territoire,
  - o Une concertation spécifique avec les acteurs du secteur agricole a été organisée.

De plus, une communication à propos du projet de PCAET et de sa construction a été faite sur le site internet de la Communauté de Communes.

La concertation et la communication autour du PCAET sera maintenue et adaptée pour la suite du projet, afin de maintenir informés, les citoyens et autres acteurs du territoire, de l'avancée du projet et de ses actions.

Une équipe projet s'est réunie 1 à 2 fois par mois pendant toute l'élaboration du PCAET, afin de piloter la démarche. Constituée des élus référents du PCAET ainsi que des membres des services associés, cette équipe projet s'est appuyée sur le guide de l'ADEME « PCAET – Comprendre, construire et mettre en œuvre » ainsi que sur les conseils du Sydev, partenaire de la construction des PCAET à l'échelle départementale.

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle gouvernance de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Aulaise à la suite des élections municipales de 2020, une commission « Santé, Climat et Mobilité » a été créée, ainsi qu'un groupe de travail Climat, regroupant un élu référent issu de chaque commune du territoire.

Puis, à chaque phase d'élaboration du projet, ont été réunis :

- **Un Comité Technique (COTECH)**, constitué des partenaires institutionnels et d'acteurs locaux : qui a permis de donner un avis technique à chaque phase du projet ;
- **Un Comité de Pilotage (COPIL)**, constitué des partenaires institutionnels et des membres de la commission « Stratégie et Finances » (principalement maires et maires délégués des communes du territoire) : qui a permis de valider les résultats du diagnostic et de la stratégie territoriale.

Pour la suite du projet, le Comité de Pilotage et le Comité Technique seront conviés une fois par an, afin de suivre l'avancée de la réalisation des actions et d'évaluer au bout de trois ans, le travail réalisé.

#### La trajectoire affirmée pour répondre aux enjeux Climat-Air-Energie

A la suite de la réalisation du diagnostic territorial, une stratégie a été construite, avec cinq axes structurants et un axe transversal :

- **Axe 1 : Devenir un territoire à énergie positive**, en réduisant les consommations énergétiques et en augmentant la production d'énergies renouvelables.
- **Axe 2 : Limiter le changement climatique**, en réduisant les gaz à effet de serre non énergétiques et en favorisant le stockage du carbone.
- **Axe 3 : Lutter contre la pollution de l'air**, intérieure et extérieure, en améliorant la connaissance des émissions de polluants et en sensibilisant la population sur les risques.
- **Axe 4 : Favoriser une économie durable, locale et circulaire**, en développant l'approvisionnement en produits locaux et en réduisant les déchets.
- **Axe 5 : S'adapter au changement climatique**, en réduisant la vulnérabilité des secteurs sensibles aux impacts.
- **Axe 6 : Communiquer et promouvoir les initiatives.**

Les objectifs retenus à l'horizon 2050 sont les suivants :

- Diviser par 2 les consommations énergétiques ;
- Multiplier par 2 la production d'énergie renouvelable ;
- Diviser par 2,3 les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) ;
- Multiplier par 5 la captation carbone ;
- Réduire fortement les polluants atmosphériques suivants : dioxyde de soufre (-83%) et oxydes d'azote (-36%).

## Le programme d'actions

<b>Axe 1 : Devenir un territoire à énergie positive</b>	
<i>Orientation stratégique</i>	<i>Nom de l'action</i>
<b>Développer une mobilité propre et durable</b>	1 Développer le covoiturage et le télétravail
	2 Développer les transports en commun
	3 Développer l'utilisation de motorisations alternatives (GNV, électricité, hydrogène)
	4 Développer les mobilités actives
<b>Réduire la consommation énergétique de l'habitat</b>	5 Accentuer la rénovation des habitations avec un renforcement de l'OPAH
	6 Accompagner l'autorénovation
	7 Sensibiliser les habitants sur les écogestes
	8 Favoriser le remplacement des cheminées à foyer ouvert par des foyers fermés performants
<b>Réduire la consommation énergétique des entreprises tertiaires et industrielles, ainsi que des collectivités</b>	9 Accompagner les entreprises aux économies d'énergie avec le programme PEP'S
	10 Mener des actions de rénovation des bâtiments publics avec le PILE
	11 Accompagner les acteurs du tourisme vers une démarche éco-responsable
	12 Accompagner les artisans à la mise en place d'actions, via la charte Eco-Défi
<b>Développer des filières de production d'énergie renouvelable et accompagner les projets</b>	13 Favoriser la création de structures locales pour les projets d'énergie renouvelable
	14 Implanter des ombrières photovoltaïques sur les parkings des entreprises et collectivités
	15 Accompagner les entreprises à la réalisation de projets d'énergie renouvelable
	16 Accompagner le développement de la filière éolienne par un schéma directeur éolien
	17 Faire évoluer les règles d'aménagement locales pour développer les projets ENR
	18 Etudier l'opportunité de production d'énergie renouvelable sur les bâtiments publics
	19 Développer le photovoltaïque sur les hangars agricoles
	20 Développer le photovoltaïque sur les réserves de substitution
<b>Développer les réseaux de chaleur</b>	21 Identifier les opportunités de développement des réseaux de chaleur
<b>Développer les réseaux d'électricité et de gaz</b>	22 Mettre en place un projet de méthanation et/ou de production d'hydrogène

**Axe 2 : Limiter le changement climatique**

<i>Orientation stratégique</i>	<i>Nom de l'action</i>
Améliorer la séquestration carbone des prairies et préserver l'élevage	23 Proposer aux agriculteurs la réalisation d'un diagnostic environnemental
	24 Développer les légumineuses
Améliorer le bilan carbone des cultures	25 Développer les pratiques agricoles qui favorisent le stockage du carbone
Mieux connaître et développer les autres méthodes de captation carbone	26 Affiner le calcul de séquestration carbone
	27 Favoriser la plantation d'arbres et la gestion durable des espaces boisés
	28 Favoriser le potentiel de captation carbone des zones humides
Proposer des solutions de compensation carbone	29 Participer à une dynamique de coopérative carbone

**Axe 3 : Lutter contre la pollution de l'air**

<i>Orientation stratégique</i>	<i>Nom de l'action</i>
Lutter contre la pollution de l'air intérieur	30 Communiquer et sensibiliser sur la qualité de l'air intérieur et extérieur
Lutter contre la pollution de l'air extérieur	31 Lutter contre le brûlage des déchets verts
Améliorer la connaissance de l'exposition à certains polluants (pesticides, radon, ...)	32 Renforcer la connaissance des sources d'émissions de polluants
	33 Mettre en place des appareils de mesure de la qualité de l'air intérieur et extérieur
	34 Mener une campagne de sensibilisation sur le radon auprès des habitants

**Axe 4 : Favoriser une économie durable, locale et circulaire**

<i>Orientation stratégique</i>	<i>Nom de l'action</i>
Développer l'approvisionnement en produits locaux	35 Lancer un Projet Alimentaire Territorial (PAT)
	36 Développer l'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT)
Réduire les déchets et le gaspillage	37 Créer une plateforme de location d'appareils (petits travaux, électroménager, ...)
	38 Développer la réutilisation, la réparation et l'achat de produits d'occasion
	39 Tendre vers le zéro déchet et améliorer la valorisation de la matière organique
	40 Accompagner les entreprises à la réduction de leurs déchets
	41 Promouvoir la réparation et le service de proximité avec le dispositif Répar'Acteur
Favoriser l'utilisation d'écomatériaux	42 Former les artisans à l'utilisation d'éco-matériaux

<b>Axe 5 : s'adapter au changement climatique</b>	
<i>Orientation stratégique</i>	<i>Nom de l'action</i>
<b>Adapter les habitations au changement climatique</b>	<b>43</b> Accompagner les propriétaires dans la mise en place de solutions de confort thermique
<b>Prévenir les conséquences potentielles sur la santé</b>	<b>44</b> Mieux connaître les conséquences du changement climatique sur la santé et sensibiliser
<b>Préserver la biodiversité et les milieux naturels</b>	<b>45</b> Identifier et protéger les milieux et écosystèmes fragiles
	<b>46</b> Contribuer au programme de restauration des cours d'eau
<b>Adapter le secteur agricole</b>	<b>47</b> Mettre en place un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)
<b>Adapter le secteur touristique</b>	
<b>Améliorer la gestion de la ressource en eau</b>	
<b>Anticiper les crues et inondations</b>	<b>48</b> S'assurer du bon état des systèmes de protection des inondations
	<b>49</b> Vérifier la résilience des biens et des personnes face aux inondations

<b>Axe 6 : Communiquer et promouvoir les initiatives</b>	
<i>Orientation stratégique</i>	<i>Nom de l'action</i>
<b>Sans orientation</b>	<b>50</b> Communiquer vers le grand public sur les actions menées par les agriculteurs
<b>Sans orientation</b>	<b>51</b> Valoriser les initiatives remarquables lors de la remise des trophées annuelle
<b>Sans orientation</b>	<b>52</b> Valoriser les autres actions menées dans le PCAET
<b>Sans orientation</b>	<b>53</b> Animer, suivre et évaluer le PCAET

#### La suite du projet

Dès l'arrêt du projet de PCAET, ce dernier sera transmis à l'Autorité environnementale, au préfet de Région ainsi qu'à la Présidente du Conseil Régional pour avis. Le projet de plan, modifié le cas échéant sera ensuite mis à disposition du public pour avis.

Puis, le PCAET pourra être approuvé en Conseil Communautaire à la suite de la prise en compte des différents avis.

En 2024, une évaluation à mi-parcours sera réalisée et le document devra être renouvelé au bout de six ans. Toutefois, la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise souhaite pouvoir faire évoluer son programme d'actions tout au long de la mise en œuvre afin de l'enrichir.

Monsieur le Président expose :

Vu le Code de l'environnement,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et plus particulièrement son article 188 intitulé « la transition énergétique dans les territoires »,  
Vu le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat-Air-Energie Territorial,  
Vu la délibération n°2019CC\_03\_025 du Conseil de Communauté en date du 11 mars 2019, approuvant le lancement de la démarche Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),  
Vu la délibération n°2020CC\_03\_023 du Conseil de Communauté en date du 9 mars 2020, approuvant l'avant-projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),  
Vu l'avis des membres du bureau du 2 avril 2021,

Considérant l'implication forte du territoire Vendée Sèvre Autise et ses communes dans le respect de l'environnement et l'intérêt de poursuivre les démarches déjà entreprises,  
Considérant la place centrale des communautés de communes dans les politiques publiques liées au développement durable et au changement climatique, ainsi que leur proximité avec les acteurs du territoire dont l'implication est indispensable pour la réussite du PCAET,

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté :

- D'approuver le projet de PCAET de Vendée Sèvre Autise, constitué d'un diagnostic, d'une stratégie, d'un programme d'actions ainsi que d'une Evaluation Environnementale Stratégique ;
- D'autoriser Monsieur le Président à engager toutes les démarches réglementaires visant l'approbation du PCAET, qui sont la consultation de l'Autorité environnementale, du préfet de Région, de la Présidente du Conseil Régional ainsi que du public ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer, dans le cadre des démarches afférentes, l'ensemble des pièces correspondantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Approuve le projet de PCAET de Vendée Sèvre Autise, constitué d'un diagnostic, d'une stratégie, d'un programme d'actions (fiches actions jointes en annexe de la présente délibération) ainsi que d'une Evaluation Environnementale Stratégique.
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches réglementaires visant l'approbation du PCAET, qui sont la consultation de l'Autorité environnementale, du préfet de Région, de la Présidente du Conseil Régional ainsi que du public.
- Autorise Monsieur le Président à signer, dans le cadre des démarches afférentes, l'ensemble des pièces correspondantes.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 13 avril 2021



Signé électroniquement par : Michel  
Bossard  
Date de signature : 14/04/2021  
Qualité : Président de la CCM  
Vendée Sèvre Autise



